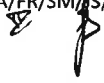


DA/FR/SM/JS/DL



ARRETE N° 2019/1800

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade
D'AGENT DE MAITRISE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne 2019 est fixée comme suit :

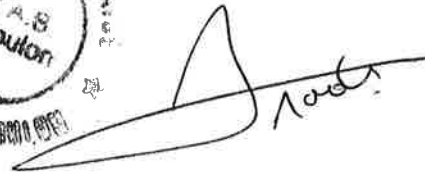
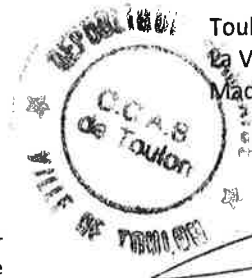
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
- CHEDEVILLE Rémi	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon – Examen professionnel
- MARTINI Fabrice	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 6 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 31/10/2019

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/ER/SM/JS/DL

ARRETE N° 2019/1801

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade
De REDACTEUR TERRITORIAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réuni le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2019 est fixée comme suit :

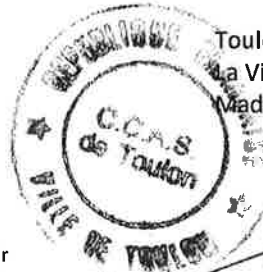
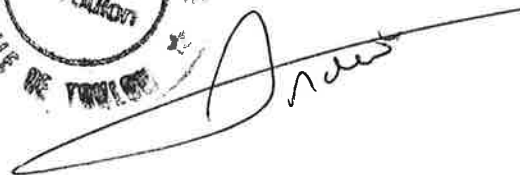
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
MANCONE Corinne	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 10 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 31/10/2019

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/ER/SM/JS/DL



ARRETE N° 2019/1802

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade D'ANIMATEUR TERRITORIAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°2011/558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur établie au titre de la promotion interne 2019 est fixée comme suit :

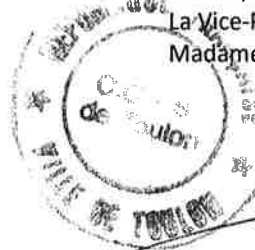
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
DEVERNOIS Brigitte	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe – 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 31/10/2019

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI




La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :